

APPEL À PROJETS 2027

CITE ÉDUCATIVE DE LIMAY

PREAMBULE

Le label d'excellence « Cité éducative » a été lancé le 13 février 2019 par les ministères de la Ville et de l'Éducation nationale.

La création d'une Cité éducative sur un territoire prioritaire vise à favoriser la réussite scolaire et professionnelle des jeunes âgés de 0 à 25 ans. Elle bénéficie aux jeunes, mais aussi aux parents, aux enseignants, aux éducateurs sur les temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

Outre la réussite des jeunes, il s'agit aussi d'y impulser une dynamique collaborative entre les acteurs institutionnels et le tissu associatif.

La gouvernance de la Cité éducative est assurée par une troïka constituée de la commune, de la préfecture et de l'Éducation nationale.

De cette coopération, doit naître un projet de territoire se déployant autour des trois grands axes nationaux :

- **Conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements.
- **Promouvoir la continuité éducative** : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté, etc.
- **Ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations, etc.

En 2022, le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Ministre de la Ville, ont labellisé la « Cité éducative » de Limay. Cette labellisation a été renouvelée jusqu'à décembre 2027.

CALENDRIER

- Date de lancement de l'Appel à projets : le **18 juin 2026**.
- Date limite d'envoi des fiches Action : avant le **16 octobre 2026 minuit**.
- Pré-sélection : commission de lecture des projets par la troïka : **jeudi 5 novembre**
- Présentation des projets devant les jurys (uniquement les projets qui auront reçu un retour favorable de la commission de lecture : **jeudi 12 novembre à partir de 9h30**
- Réponse aux porteurs : **1^{er} trimestre 2027 suite au Comité de pilotage (validation officielle de la programmation d'actions)**

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2027

1 - CONTEXTE ET MODALITES DE L'APPEL A PROJETS

La Cité éducative de Limay souhaite, dans une enveloppe financière impartie et par le biais de cet appel à projets 2027, soutenir une programmation d'actions sur l'année civile (sur un ou deux semestres au choix des porteurs) s'inscrivant dans les objectifs identifiés dans les 3 axes nationaux et les 4 thématiques locales retenues pour son déploiement.

1.1 Périmètre de la Cité éducative de Limay

Le collège membre de la Cité éducative de Limay :

- Collège Albert Thierry (REP)

Les écoles membres de la Cité éducative de Limay :

Maternelles : Ferdinand Buisson, Pauline Kergomard, Jean Macé, Henri Wallon, Maria Montessori

Elémentaires : Ferdinand Buisson, Pauline Kergomard, Jean Macé, Jean Zay, Henri Wallon

Le lycée associé à la Cité éducative de Limay :

Lycée Condorcet : lycée polyvalent qui accueille des sections générales, technologiques tertiaires et professionnelles tertiaires.

Les crèches, les centres de loisirs maternels et élémentaires, la Maison des jeunes.

1.2 Porteurs éligibles

Cet AAP s'adresse aux porteurs de projet qui souhaitent agir en faveur des enfants, jeunes et parents de Limay.

Peuvent y candidater :

- Les établissements scolaires.
- Les associations loi 1901.
- Les établissements publics.
- Les autres organismes à but non lucratif.

2 - SELECTION DES PROJETS

Les projets doivent contribuer à créer, renforcer les alliances éducatives locales et s'inscrire dans les axes retenus de la Cité éducative :

2.1 Les thématiques prioritaires

La trioka veillera à la cohérence et à l'équité de la programmation d'actions dans son ensemble à travers les thématiques couvertes et les différentes tranches d'âges touchées.

Thématique n°1 : Les savoirs fondamentaux

- Soutenir les compétences langagières, les mathématiques, les sciences et la robotique.

Thématique n°2 : La prévention et la santé mentale

- Accompagner le développement des compétences psychosociales, l'estime de soi, la persévérance.
- Prévenir le décrochage scolaire
- Prévenir des conduites à risque/addictives
- Prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement

Thématique n°3 : Citoyenneté et Vivre ensemble

- Promouvoir l'égalité filles/garçons et lutter contre les discriminations
- Sensibiliser à l'écologie et à l'environnement
- Développer la pensée et l'esprit critique
- Maintenir le Devoir de mémoire
- Soutenir l'ambition des jeunes

Thématiques transversales :

- La parentalité : la place des parents au sein des actions
- L'ouverture culturelle comme levier éducatif

2.2 Les critères privilégiés pour la sélection des projets :

- Le lien entre l'action proposée et les besoins/objectifs de la Cité éducative de Limay (axes et thématiques prioritaires).
- La co-construction du projet en lien préalable avec les bénéficiaires (établissements scolaires, centres de loisirs, crèches, associations etc.).
- Rayonnement du projet sur un territoire élargi, plusieurs écoles, plusieurs classes... (projet inter établissements, inter degré, inter classe, inter cycle partenarial, passerelles crèche/école ; primaire/collège ; collège/lycée...)
- Les moyens de mobilisation du public cible et des familles.
- La viabilité technique et financière du projet.
- L'existence ou non de financement de droit commun et la recherche de cofinancements.
- Le respect des valeurs de la République, en faveur de la laïcité, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre.
- La conformité du dossier de candidature : renseignements dûment complétés, intégralité des documents fournis (fiche action remplie avec devis et fiche critères d'évaluation)

2.3 Les points de vigilance

Les porteurs peuvent présenter plusieurs projets à la condition de renseigner et de fournir une fiche Action (avec son budget prévisionnel propre) pour chacun d'entre eux.

La subvention sollicitée n'est pas allouable pour tout ou partie à des achats d'investissement ou à des travaux de maintenance.

Les porteurs retenus doivent être en capacité de démarrer leur projet sur leurs fonds propres jusqu'à versement de la subvention attribuée.

2.4 Les modalités et délai de candidature

Pour candidater, la fiche Action entièrement complétée doit être transmise avant le vendredi 16 octobre 2026 minuit par mail à l'adresse suivante :

- v.sok@ville-limay.fr et copie celine.quei@ac-versailles.fr pour les porteurs de projet associatif, établissement public ou autre organisme à but non lucratif.
- celine.quei@ac-versailles.fr et copie v.sok@ville-limay.fr pour les porteurs de projet émanant de l'Education nationale.

2.5 La sélection

La troïka se réunira en Commission de lecture pour une première sélection au retour des vacances de la Toussaint.

Une journée de présentation des projets aura lieu le **jeudi 12 novembre à partir de 9h30**.

Le jury sera composé à chaque fois d'un représentant de l'Education nationale, de la Ville, de la Préfecture et d'un parent et d'un jeune dans la mesure du possible.

La troïka se réunira ensuite afin de procéder à la délibération et sélection définitive des projets de sa programmation 2027 sur la base des fiches Action envoyées, des critères exposés ainsi que les avis émis lors de la journée de présentation.

Pour rappel, la troïka veillera à équilibrer sa programmation dans les publics bénéficiaires, les thématiques traitées, les quartiers couverts pour garantir une certaine cohérence.

Les porteurs seront avisés par écrit du résultat de leur candidature au cours du 1^{er} trimestre 2027 à la suite du Comité de pilotage.

3 - MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

3.1 Dépôt et bilan (uniquement pour les porteurs associatif, établissement public ou autre organisme à but non lucratif)

Certains porteurs devront déposer leur demande de subvention (au montant validé par le jury) sur le portail Dauphin (géré par l'ANCT). Le document PDF récapitulatif généré par cette saisie sera impérativement à transmettre à : v.sok@ville-limay.fr et celine.quei@ac-versailles.fr

A l'issue de son projet, le porteur devra en faire le bilan sur le portail Dauphin dans un délai maximum de six mois. Le document PDF « compte-rendu financier » de la subvention généré par cette saisie et la fiche critère d'évaluation devront impérativement être transmis à : v.sok@ville-limay.fr et celine.quei@ac-versailles.fr

En cas de non production du bilan ou d'absence d'exécution totale de l'action, le porteur devra reverser au Trésor Public la subvention accordée.

Attention ! Les porteurs de projet 2026 reconduits en 2027 devront déposer leur bilan de l'année écoulée avant de procéder à leur demande de subvention.

Les nouveaux porteurs lauréats créeront leur compte Dauphin sur : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

3.2 Communication

Les porteurs lauréats s'engagent à utiliser la charte graphique de la Cité éducative de Limay dans les supports de communication internes et externes relatifs au projet soutenu.

Les porteurs lauréats s'engagent à informer la troïka du déroulement de leur projet à chacune des grandes étapes de sa réalisation et, le cas échéant, des difficultés de mise en œuvre rencontrées.

Les porteurs lauréats s'engagent à accueillir les membres de la troïka et leurs délégués pour une observation sur le terrain durant leur projet.